



Bureau Etudes Techniques et Urbanisme  
58, Allée John Boland  
34500 BEZIERS  
Tél. : 04.67.39 91 40 - Fax : 04.67.39 91 41  
E-Mail : bureau@betu.fr  
E-Mail : c.juin@betu.fr

A Béziers, le 21 mars 2014

Monsieur le Préfet de Région  
DREAL Languedoc Roussillon  
Service Aménagement  
Division Evaluation Environnementale  
520, allée Henri II de Montmorency  
– CS 69007  
34 034 MONTPELLIER Cedex 02



Nos références : Dossier N 14.5832

Objet : Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact  
Création d'une partie de la voie d'intérêt communautaire N°20 inscrite au schéma directeur de l'agglomération Béziers Méditerranée.

Madame, Monsieur,

En amont de la réalisation de la voie communautaire N°20 nous souhaitons savoir si l'aménagement est soumis ou non à étude d'impact.

Afin d'instruire la procédure vous trouverez ci-joint 1 cdrom et 2 exemplaires du dossier cas par cas incluant le formulaire Cerfa 14734 et ses annexes.

Le maître d'ouvrage est la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur,  
l'expression de nos plus respectueuses salutations.

*Cathy JUIN*





Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734\*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

#### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

24/03/2014

Dossier complet le

N° d'enregistrement

F09114 P0034

#### 1. Intitulé du projet

Création de la voie d'intérêt communautaire n°20.

#### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de rubrique et sous rubrique   | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique   |
|---|--|
| 6° Infrastructures routières<br>d) toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres | La voie projetée, les aménagements paysagés et de compensation pluviale couvrent une emprise totale de 0.95 ha. la voie (chaussée, piste cyclable, trottoirs et espaces verts intercalés) représente une superficie de 0.45 ha pour une longueur de 290 m. |

#### 4. Caractéristiques générales du projet

Dovent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

##### 4.1 Nature du projet

Création d'une voie d'intérêt communautaire entre le giratoire de l'échangeur de Cers et le lotissement "l'éolienne" en cours d'aménagement.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Inscrite au Schéma Directeur Routier de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, la voie d'intérêt communautaire N°20 constituera la future liaison entre le giratoire de l'échangeur de Cers et le futur boulevard intercommunal de l'Est Agglomération.

A court terme, cette voie permettra de desservir les zones urbanisées ou en cours de d'urbanisation sur le secteur de l'éolienne à Cers.

A long terme, la voie sera connectée au futur boulevard intercommunal qui reliera tous les secteurs de développement prévus à l'Est de l'agglomération (Puech Auriol / Gare TGV, ZAC la Méridienne, ZAC Bastit, technoparc Mazeran).

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase de réalisation**

Il s'agit de créer une voie sur un linéaire de 290 mètres entre le giratoire existant et le lotissement communal "L'Eolienne" en cours d'aménagement.

D'une longueur de 290 mètres linéaires, cette voie inclut une chaussée de 6 mètres, une piste cyclable de 3 mètres, un piétonnier de 1,5 mètres et des espaces verts intermédiaires. L'emprise du profil de voie est de 12 m.

Elle sera bordée de noues de collecte des eaux pluviales lesquelles seront connectées à une noue de compensation chargée de drainer les eaux pluviales vers le réseau communal.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Caractère de la voie : urbain

Trafic : moyen

Type d'usage : Voie de desserte et d'accessibilité empruntée par les véhicules, les transports en commun, les cycles et les piétons.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

déclaration d'utilité publique

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

déclaration d'utilité publique

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

| Grandeurs caractéristiques | Valeur |
|----------------------------|--------|
|                            |        |

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**

Coordonnées géographiques<sup>1)</sup> Long. 43° 19' 15" 55 Lat. 3 18 01 46

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10° 18° 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 43 °19 '15 "55 Lat. 3 18 01 46

Point d'arrivée :

Long. 43 °19 '10 "69 Lat. 3 18 09 57

Communes traversées :

Cers

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?**

Oui  Non

**4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?****4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui  Non

**Si oui, de quels projets se compose le programme ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

terre cultivée en céréales

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cers approuvé le 10/10/2011 a prévu cette voie en intention de voirie sur le plan de zonage.  
La voie est comprise dans la zone N1 du PLU.  
La zone N1 est un sous-secteur de la zone naturelle à caractère périurbain. Elle est ainsi définie dans le document d'urbanisme :  
"Situé entre le village et le Canal du Midi, le secteur N1 constitue une vitrine pour la commune en bordure de la Route Départementale. Actuellement dégradé, il comprend notamment un délaissé routier jouxtant le Canal à l'état d'abandon. Les aménagements sur ce secteur devront permettre la requalification de cet espace fortement exposé. Il est par conséquent susceptible d'accueillir des équipements publics culturels ou sportifs (salle des fêtes, salle polyvalente, stade...) et des espaces verts aménagés (aire de jeux, aire de repos, parc...) permettant d'améliorer la situation actuelle."

Pour les rubriques 33<sup>e</sup> à 37<sup>e</sup>, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                      | Non                                 | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|-------------------|
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| en zone de montagne ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?                             | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?                                       | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |

| dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le Plan de Prévention des Risques Inondations approuvé relate un classement de la zone en "zone rouge "R".   |
| si oui, est-il prescrit ou approuvé ?  |                                     |                                     |  |
| dans un site ou sur des sols pollués ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| dans une zone de répartition des eaux ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | En partie concerné par le périmètre de Protection Rapproché du "forage du Moulin" (code sise : 000350) ayant fait l'objet d'un Arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) le 21 octobre 2008.<br>Projet compatible avec les prescriptions.   |
| dans un site inscrit ou classé ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :   | Oui                                 | Non                                 | Lequel et à quelle distance ?  |
| d'un site Natura 2000 ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <p>La voie se situe à 140 m de la limite du « site Natura 2000 est et sud de Béziers » (zone de protection spéciale FR 9112022). Alors que le projet se situe au nord de la RD612 (ex RN), la ZPS se situe au sud de cette voie de circulation.</p> <p>Cette ZPS couvre des milieux naturels diversifiés abritant les habitats propices à divers cortèges avifaunistiques, tel que le secteur de la plaine de l'Orb avec ses vignes propices aux passereaux et la frange littorale avec ses zones humides et son cordon dunaire favorables aux ardéidés et laro-limicoles.</p> |
| d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <p>La voie est située à proximité du site classé du Canal du Midi (Arrêté du 4 avril 1997). Elle n'est pas comprise dans la zone sensible ni dans la zone d'influence déterminées dans la Charte Inter-Services relative à l'insertion paysagère et architecturale du canal du midi.</p>   |

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Domaines de l'environnement : | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources                    | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                               | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                               | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                               | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Milieu naturel                | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | afin de réaliser la voie.  |
|                               | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |  |
| Milieu naturel                | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                               | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

|                                |  |  |  |
|--------------------------------|--|--|--|
|                                | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | 0.95 ha de terrains en terres cultivées classés en zone N1 dans le PLU (0.45 ha imperméabilisés et 0.5 ha de noues et espaces verts) |
|                                | Est-il concerné par des risques technologiques ?                                     | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <b>Risques et nuisances</b>    | Est-il concerné par des risques naturels ?   | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | PPRI approuvé le 11 septembre 2000   |
|                                | Engendre-t-il des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                                | Est-il concerné par des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                                | Est-il source de bruit ?   | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |  |
| <b>Commodités de voisinage</b> | Est-il concerné par des nuisances sonores ?  | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | secteur en majeure partie compris dans le faisceau de 250 mètres de l'axe de la RD612 lié au classement sonore de cet axe.           |
|                                | Engendre-t-il des odeurs ?   | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                                | Est-il concerné par des nuisances olfactives ?                                       | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                                | Engendre-t-il des vibrations ?   | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | (possible en phase de travaux)   |
|                                | Est-il concerné par des vibrations ?   | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> |  |

|  |  |                                     |                                     |   |
|--|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Pollutions                             | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | éclairage public  |
|  | Est-il concerné par des émissions lumineuses ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|  | Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>La circulation automobile est une source de pollution atmosphérique.</p> <p>La voie ayant une vocation de desserte et d'accessibilité, elle ne va pas générer de nouveaux flux mais plutôt les fluidifier.</p> <p>De plus, le développement d'itinéraires cyclables et piétons constituent une alternative à l'utilisation de l'automobile</p> |
|  | Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|  | Si oui, dans quel milieu ?   |                                     |                                     |   |
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?                          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|  | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?           | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|  | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | amélioration de la situation actuelle en terme de desserte et d'accessibilité   |

**6.2 Les Incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?** Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

la connexion avec le boulevard intercommunal permettra à terme de créer un accès direct entre les différents secteurs de développement de l'est de l'agglomération sans utiliser l'axe saturé (notamment en période estivale) de la RD612.

Ces projets ont été inscrits au schéma de développement "est" de la CABM. S'agissant d'un document de prospective, ces projets n'ont pas encore fait l'objet d'étude d'impact ou de dossier Ici sur l'eau.

**6.3 Les Incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontalière ?** Oui Non

Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Malgré la proximité du site Natura 2000 "Est et Sud de Béziers" ZPS FR9112022, le site du projet est très anthropisé : c'est un espace agricole voué à la culture de céréales sans haies ni bocage, situé sur un espace périurbain.

La flore observée est par conséquent assez pauvre, quelques plantes rudérales et les plantes de friches sont observées au hasard des fossés en bordure de route.

De fait d'un point de vue floristique, la richesse de cette zone est faible et ne semble pas propice à l'accueil et nidification des espèces protégées.

Par conséquent, l'urbanisation du site dans ce type d'habitat ne semble pas représenter de menace pour la flore et la faune.

## 8. Annexes

## 8.1 Annexes obligatoires

| Objet  | X |
|--|---|
| 1 L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;  |   |
| 2 Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;   | X |
| 3 Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;  | X |
| 4 Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;  | X |
| <b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;</b> | X |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

## Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

## BEZIERS

160

14 Mar 2014

**Signature**



Per délégation du Président,  
Le Directeur Général des Services,

Yves THUILLER